

Non protégé



Collectif du SCISP

Mandat – Groupe de réflexion permanent de i-PHIS

Santé Canada

Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS Mandat

Rapports de subordination :

Avec : La SCISP et le Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS

Par l'intermédiaire de : l'épidémiologiste pour le Système d'information sur la santé publique, la coordination de la surveillance des maladies contagieuses, au Centre de coordination de la surveillance de Santé Canada. Voir ordinogramme à la figure 1.

Historique : En automne 2002, la SCISP a organisé deux groupes de réflexion séparés, chargés de revoir la fonctionnalité de l'*i*-PHIS en épidémiologie et immunisation et d'y apporter des améliorations. Les participants se sont recrutés parmi les membres du Collectif de la SCISP ainsi que parmi les utilisateurs représentés et les non-utilisateurs de l'application. Les groupes de réflexion ont produit des listes de demandes d'améliorations de haut niveau et priorisées qui ont été présentées lors de la retraite du Collectif de la SCISP, en novembre 2002. En attendant l'évaluation des coûts et l'approbation, par le Conseil exécutif du Collectif de la SCISP, des demandes d'amélioration présentées par les groupes de réflexion et d'autres intervenants, l'on s'attend à ce que quelques-uns des changements préconisés par les groupes de réflexion fasse partie de la version 2003 de *i*-PHIS.

Dans le cadre du processus plus étendu de gestion du changement, développé pour les produits de la SCISP, les groupes de réflexion demeureront partie intégrante du cycle de développement de *i*-PHIS. Cependant leur but et leur fonctionnement ont été adaptés pour mieux s'harmoniser avec la vision et la stratégie de gestion du changement de la SCISP.

On a proposé un groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS pour aider à la gestion du changement de la SCISP. On prévoit que ce groupe de réflexion aidera l'équipe de gestion du changement de la SCISP à prioriser des blocs de demandes de changement faites au cours d'un cycle de diffusion et qui sont d'une nature générale dans les domaines de l'épidémiologie/surveillance/santé publique. En cas de développement de nouveaux modules comme l'eau ou, d'une portée plus vaste, comme la santé environnementale, des groupes de réflexion spécialisés seront mis sur pied pour assurer que les experts appropriés pourront guider la cueillette et le développement des exigences. Les membres des groupes de réflexion permanents peuvent aussi faire partie de ces groupes de réflexion spécialisés, suivant la question de santé publique concernée.

Le groupe permanent de *i*-PHIS aidera aussi à recueillir les exigences pour les demandes de changement qu'il aura revues et priorisées et qui avanceront jusqu'à l'étape finale du développement. En outre, si cela est approprié, il pourra aussi participer au processus préliminaire de cueillette des exigences pour les demandes de changement originalement soumises à la gestion du changement de la SCISP.

Finalement, le groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS aux tests d'acceptation par les usagers pour s'assurer que les changements/améliorations, qu'il aura aidé à réaliser, répondent adéquatement aux besoins/demandes des usagers.

Les participants au groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS proviendront de plusieurs groupes et comités de consultation affiliés à la SCISP et incluant le Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS. Cela assurera la continuité dans la composition et la familiarité des membres avec les objectifs de développement de l'application. Les comités nationaux d'experts et les autres intervenants du réseau d'échange de pratiques de la SCISP enverront aussi des participants au groupe de réflexion lorsque ce sera approprié.

Mandat :

Le Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS fournira de façon continue et en temps utile, au Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS, à la SCISP et au Collectif de la SCISP, des conseils reliés au développement actuel et futur de *i*-PHIS pour s'assurer que l'application répond aux besoins de base en épidémiologie, surveillance et gestion de cas.

Pour remplir son mandat, le Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS devra :

- revoir et prioriser, selon les cas, les demandes de changement à *i*-PHIS, en fonction de leurs mérites propres sur les plans épidémiologie, surveillance et étude de cas, ainsi que les directives stratégiques établies par le Collectif de la SCISP et rendre compte de ses recommandations à l'épidémiologiste pour le Système d'information en santé publique de la SCISP.
- travailler avec l'équipe de gestion du changement de la SCISP, si approprié, pour déterminer les exigences associées aux changements/améliorations à apporter à *i*-PHIS dans un cycle de diffusion donné.
- participer aux tests d'acceptation par les usagers, si approprié, en vue d'évaluer les changements/améliorations apportés à l'application pour une diffusion donnée.

Fonctionnement :

Des réunions du Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS se tiendront en personne, par vidéoconférence ou téléconférence, jusqu'à cinq fois par an, dépendant du cycle de gestion du changement de la SCISP, mais des réunions/conférences spéciales pourront aussi être organisées si nécessaire. Entre les réunions, le Bureau de gestion du changement de la SCISP/l'épidémiologiste pour le système d'information en santé publique pourra faire des mises à jour par courriel.

Le Bureau de gestion du changement de la SCISP/l'épidémiologiste pour le système d'information en santé publique établira l'agenda des réunions en personne ainsi que des vidéo/téléconférences.

Le Bureau de gestion du changement de la SCISP et l'épidémiologiste pour le système d'information en santé publique coprésideront les réunions en personne ainsi que les vidéo/téléconférences.

Le Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS recevra un soutien en matière de secrétariat, de la part du SCISP; il préparera des recommandations et les soumettra à la SCISP, au gestionnaire de produit ou au Collectif ou au Conseil exécutif de ce dernier ou encore au Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS, selon les cas.

Mandat / cycle de vie :

Le Groupe de réflexion permanent de *i*-PHIS sera un comité permanent jusqu'en 2005 et son statut sera revu à ce moment là.

Composition / Représentation :

Le Groupe sera composé de représentants des groupes suivants :

Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS

Autres intervenants du réseau d'échange de pratiques du SCISP (p. ex. CPCMI, comités d'experts, sites pilotes et sites de mise en oeuvre d' *i*-PHIS, les régions qui envisagent cette application pour l'avenir, etc)

SCISP / coordination de la surveillance des maladies contagieuses, Santé Canada.

Taille du Groupe de réflexion :

En raison de la difficulté de réunir toutes les compétences requises pour ce groupe tout en limitant le nombre de membres à un niveau gérable, deux groupes de réflexion seront créés. L'un se concentrera sur les maladies contagieuses et l'autre sur les maladies non contagieuses; cependant chacun des deux sera représenté dans l'autre groupe.

(Suggestion faite lors de la téléconférence du 25 février 2003).

Sélection des membres :

- a) **Coprésidents/animateurs** – Un coprésident/animateur sera l'épidémiologiste pour le Système d'information sur la santé publique, coordination de la surveillance des maladies contagieuses, Santé Canada. Le second président/animateur viendra de l'équipe de gestion de produit de la SCISP.
- b) **Membres** – Les participants proviendront des sources susmentionnées. Les membres du Groupe de réflexion incluront des gens aux compétences/expériences suivantes : épidémiologie/surveillance; soins infirmiers en santé publique; santé environnementale/inspection en santé publique; laboratoires de santé publique et autres combinaisons de compétences et d'expérience. On s'assurera d'avoir une représentation appropriée sur les plans géographique et expertise ainsi qu'une représentation des usagers de première ligne.
- c) **Membres ad hoc** – De temps à autre, il sera nécessaire de recruter des participants sur une base ad hoc pour ajouter des expertises requises. Ces participants seront généralement recrutés dans les rangs du CoP pour *i*-PHIS.